

ACTION SOCIALE**Centre médico-psycho-pédagogique****Atelier d'écriture**

Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 21 février 2008, le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry-sur-Seine relative à la mise en place d'un atelier d'écriture au sein de ce collège.

Par cette convention signée le 25 mars 2008, la Ville s'est engagée à soutenir les élèves de la classe relais rattachée au Collège Chérioux de Vitry par l'animation d'un atelier d'écriture, espace de parole et de création distinct à la fois du soin et du scolaire.

L'avenant n°1 à la convention de partenariat permet de poursuivre cette action de lutte contre la déscolarisation sur l'année scolaire 2009-2010.

Les moyens humains mis en œuvre par le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) d'Ivry pour l'animation de cet atelier restent inchangés (20% d'un Equivalent Temps Plein de psychologue) et sont financés dans le cadre du forfait journalier versé par la Sécurité Sociale au CMPP.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat signée avec le collège Chérioux relatif à la poursuite de cet atelier d'écriture au sein du collège durant l'année scolaire 2009-2010.

P.J. : avenant

ACTION SOCIALE

Centre médico-psycho-pédagogique

Atelier d'écriture

Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 21 février 2008 approuvant la convention de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry-sur-Seine pour la mise en place d'un atelier d'écriture destiné aux élèves de la classe relais,

considérant la politique de santé publique de la Ville en matière de promotion de la santé dans les établissements scolaires et de prise en compte de la souffrance psychique des jeunes,

considérant que le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) d'Ivry-sur-Seine a été sollicité par les professeurs de la Classe Relais du collège Chérioux de Vitry-sur-Seine dans le but de créer un partenariat afin d'aider au mieux les élèves dont les difficultés scolaires s'inscrivent dans un contexte familial difficile,

considérant que la création d'un atelier d'écriture a été proposée par le CMPP d'Ivry-sur-Seine pour tenter de mettre en place un espace de parole et de création distinct à la fois du soin et du scolaire,

considérant qu'il s'agit là d'un moyen de lutte contre la déscolarisation,

considérant qu'il convient de poursuivre cette action durant l'année scolaire 2009-2010,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry relatif à la poursuite de l'atelier d'écriture au sein dudit collège durant l'année scolaire 2009-2010 et AUTORISE le Maire à le signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2009